

**Réunion du 21/02/2022 avec Lucile Vahe** (chargée de mission SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages) et conservation au Conservatoire Botanique National Alpin)

**Le conservatoire botanique national alpin (CBNA)** [www.cbn-alpin.fr](http://www.cbn-alpin.fr) : organisme public dédié à la connaissance et la préservation de la flore et des végétations des Alpes françaises et de leurs piémonts.

Siège à GAP mais antenne « Alpes du Nord » à Chambéry (148 rue Pasteur).

Missions du CBNA : connaître / inventorier / conserver la flore sauvage locale.

Le CBNA travaille avec des partenaires locaux (collectivités territoriales, communes, département, région, stations de ski, parc régionaux et nationaux, d'autres associations comme le conservatoire d'espaces naturels).

**La marque « Végétal local »** ([www.vegetal-local.fr](http://www.vegetal-local.fr)) :

Végétaux « sauvages » issus de collectes en milieu naturel. Travail par zones biogéographiques (et non administrative). La France est ainsi découpée en 11 zones et nous sommes sans surprises sans la zone Alpes.

Utiliser des végétaux « végétal local » pour :

- Garantir et préserver la diversité génétique (on part de la graine), ce qui permet de mieux s'adapter aux changements climatiques et faire face aux maladies, les végétaux sauvages locaux sont déjà adaptés à leur milieu
- Maintenir une fonction écologique (lien faune – insectes)
- Favoriser le développement social et économique de nos régions

**L'observatoire de biodiversité Auvergne Rhône-Alpes** ([www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/](http://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/)) : outil qui répertorie les espèces du territoire (faune et flore) leur localisation et répartition, grâce à son Atlas biodiv'AURA en ligne (<https://atlas.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/>)

Ce que l'on souhaite : une forte proportion de plants label « végétal local ».

Problème : récolter les graines sur site et les laisser germer prend du temps (selon Lucile Vahe peu probable d'avoir les plants pour octobre 2022). Envisageable pour automne 2023 mais vérifier les échéances du budget citoyen.

Lucile Vahe nous a transmis une liste d'espèces natives de notre zone biogéographique, reste à déterminer lesquelles nous choisirons et avec quelles proportions, et voir avec Millet s'il peut nous les fournir.

Se rapprocher de **Millet Pépinières** et de Sylvain Tartarez (qui en plus est carrément beau gosse !) (je parie que je t'ai fait sourire Marion !) qui produisent des végétaux avec le label « végétal local » pour établir un « contrat de culture » et justifier ainsi auprès du Budget citoyen l'avancé de notre projet.